1er feuillet

Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant huit *feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les* NAISSANCES, MARIAGES *et* DÉCÈS *de la Commune d* *pendant le cours de l'année* 1830.

A Meaux, le quinze *Décembre mil huit cent vingt-neuf.*

Mr le Président du Tribunal de Meaux signé

1er Naissance de Marie Antoinette Sobert

L'An mil huit cent trente, le deux Janvier huit heures du matin, devant moi soussigné Joseph Lanfumé Designières, Maire de la Commune de Trilbardou, officier de l'état civil de ladite Commune est comparu le sieur Jean Baptiste Vincent Sobert Marchand Grénetier, agé de trente trois ans demeurant à Trilbardou, lequel nous a

présenté un Enfant du Sexe Féminin
né à Trilbardou le trente trois Décembre
mil huit cent vingt neuf, à dix heures du
soir, de son legitime Mariage avec
Marie Victoire Gibaux sa femme, agée
de trente trois ans, auquel Enfant il nous
a déclaré donner les prénoms de
Marie Antoinette
les dites présentation et déclaration nous
ont été faites en présence des Sieurs
Charles Hippolyte Bruleux, Marchand
Boucher, âgé de quarante cinq ans, et
Alexandre Théodore Vaudescal, Instituteur
agé de quarante cinq ans, tous deux
Bourgeois maisons demeurant à Trilbardou,
lesquels ont ainsi que le pere de l'Enfant
signé avec nous le présent acte, après
lecture faite M.

Vaudescal — J. B. V. Chobert

Ch. Bruleux — instruit de signer

Décès de François Ménard

2e

L'An mil huit cent trente, le seize Janvier
huit heures du matin, par nous Jean
Joseph Lefumé de Signier, Maire de
la Commune de Trilbardou, officier de
l'Etat civil de ladite Commune, sont
comparus, les Sieurs Charles Hippolyte
Bruleux, Marchand boucher, agé de
quarante cinq ans, et Alexandre

Théodore Vaudescal, Instituteur, aussi
agé de quarante cinq ans, tous deux
Bourgeois maisons demeurant à Trilbardou,
lesquels nous ont déclaré que François
Ménard, agé de quatre vingt trois ans, né à
Trilbardou le onze Décembre mil huit
cent vingt huit, fils de Jean Marie
Ménard, Sieur de Long, agé de trente ans
demeurant à Trilbardou, et de Appolline
Virginie Maurice, sa femme, agée de
trente neuf ans, est décédé hier, quinze
du présent mois à dix heures du soir
au domicile de son pere et mere; et ont
les déclarants ainsi que le pere du défunt
signé avec nous le présent acte, après
lecture faite M.

Vaudescal — J. Menneau

Ch. Bruleux — instruit de signer

Naissance de André Onésime Debeaupuis

3e

L'An mil huit cent trente, le vingt trois
Février huit heures du matin, devant nous
Jean Joseph Lefumé de Signier, Maire
de la Commune de Trilbardou, officier de
l'Etat civil de ladite Commune, est
comparu le Sieur Antoine Onésime
Debeaupuis, garçon meunier agé de vingt
huit ans demeurant à Trilbardou, lequel
nous a présenté un Enfant du Sexe Masculin

Mairie de Trilbardou

né aujourd'hui à Trilbardou, à deux heures du matin, de son legitime mariage avec Rose Antoinette Vermeille sa femme, ayée de vingt huit ans, auquel Enfant il nous a declaré donner les prénoms de André Onésime.

lesdites presentation et déclaration nous ont été faites en presence des sieurs Alexandre Théodore Vaudescal, institutteur, agé de quarante cinq ans, et Charles Hypolite Bruleaux, marchand bouchet aussi agé de quarante cinq ans, tous deux temoins majeurs demeurant à Trilbardou, lesquels ont signé avec nous le present acte, excepté le pere de l'enfant qui a declaré ne savoir ecrire ni signer, le tout après lecture faite. ff.

Vaudescal A. Bruleaux

Confirmé de Liguinier

4.

Naissance de Julie Victoire Dubois

L'an mil huit cent trente, le cinq mars, à dix heures du matin, devant nous Jean Joseph Confirmé Deliguinier, Maire de la Commune de Trilbardou, officier de l'Etat civil de ladite Commune, est comparu le sieur André Dubois manouvrier agé de quarante ans, demeurant à Trilbardou, lequel nous a presenté un Enfant du sexe féminin né à Trilbardou le quatre du present mois, à l'heure de midi de son legitime

Maire de Trilbardou

mariage avec Batilde Justienne Bivens sa femme, ayée de quarante ans, auquel Enfant il nous a declaré donner les prénoms de Julie Victoire.

lesdites presentation et déclaration nous ont été faites en presence des sieurs Alexandre Théodore Vaudescal, institutteur, agé de quarante cinq ans, et Charles Hypolite Bruleaux, marchand bouchet aussi agé de quarante cinq ans, tous deux temoins majeurs demeurant à Trilbardou, lesquels ont signé avec nous le present acte, excepté le pere de l'enfant qui a declaré ne savoir ecrire, le tout après lecture faite. ff.

Vaudescal A. Bruleaux

Confirmé de Liguinier

5.

Décès de Paul Nicolas Adam

L'an mil huit cent trente, le trois mars, huit heures du matin, devant nous Jean Joseph Confirmé Deliguinier, Maire de la Commune de Trilbardou, officier de l'Etat civil de ladite Commune, est comparu les sieurs Paul Isidore Adam, cultivateur, agé de quarante trois ans, et Jean Michel Joseph Fernoir, aussi cultivateur, agé de trente trois ans, tous deux temoins majeurs demeurant à Trilbardou, le premier fils, et le second gendre du defunt ci après nommé, lesquels nous ont declaré que le sieur Paul Nicolas Adam,

propriétaire et Adjoint au Maire, âgé de soixante huit ans, né à Paris dans le Canton de Meaux, demeurant à Trilbardou, fils de Pierre Denis Adam et de Marie Geneviève Trones, tous deux décédés, époux de Marie Jeanne Françoise Plateau, sa femme âgée de soixante huit ans, qui lui survit, est décédé audit Trilbardou en son domicile aujourd'hui, à quatre heures du matin ; et ont les déclarants signé avec nous le présent acte, après lecture faite. S.

J. N. J. Vernois P. J. Adam

6e =

Décès de Julie Victoire Dubois

Enfant du sexe féminin

L'an mil huit cent trente, le neuf de Mars huit heures du matin, devant nous Jean Joseph Perfumé Deguinier, Maire de la Commune de Trilbardou, officier de l'Etat civil de ladite Commune, sont comparus les Sieur Alexandre Théodore Vandescal, instituteur, âgé de quarante cinq ans, et Charles Hyppolite Bruleux, Marchand Boucher, aussi âgé de quarante cinq ans, tous deux témoins majeurs demeurant à Trilbardou, lesquels nous ont déclaré que Julie Victoire Dubois, âgée de cinq jours, née à Trilbardou le quatre de Mars présent mois, fille de Etienne Dubois, manouvrier, âgé de

TIMBRE NATIONAL 70c

quarante ans, et de Bathilde Julienne Biarne, sa femme, âgée de quarante ans, demeurant à Trilbardou, est décédée aujourd'hui à une heure du matin au domicile de son père et mère ; et ont les déclarants signé avec nous le présent acte, excepté le père de la défunte qui a déclaré ne savoir signer, le tout après lecture faite. S.

Vandescal C. Bruleux

Perfumé Deguinier

7e =

Naissance de Clémence Scolastique Bruleux

L'an mil huit cent trente, le vingt six Mars quatre heures du soir, devant nous Jean Joseph Perfumé Deguinier, Maire de la Commune de Trilbardou, officier de l'Etat civil de ladite Commune, est comparu le Sieur Charles Hyppolite Bruleux, Marchand Boucher, âgé de quarante ans, demeurant à Trilbardou, lequel nous a présenté un Enfant du sexe féminin, né à Trilbardou ce jourd'hui à six heures du matin, de son légitime mariage avec Marie Colombe Denisot, sa femme, âgée de quarante un ans, auquel enfant il nous a déclaré donner les prénoms de Clémence Scolastique ; lesdites présentation et déclaration ayant été faites en présence des Sieurs Alexandre Théodore Vandescal, instituteur, âgé de

Mairie de Trilbardou

quarante cinq ans, et Pierre Jules Seguin
Marinier, agé de vingt six ans, tous
deux témoins majeurs demeurant à
Trilbardou, lesquels ont, ainsi que le
père de l'Enfant, signé avec nous
le présent acte, après lecture faite.

Vaudescal P. J. Seguin

Mariage
de Joseph
Simon
Dénonain
et Rosalie
Elizabeth
Claudin

8e

L'An mil huit cent trente, le Mercredi
quatorze Avril, sept heures du matin, en
Une des salles de la Maison Commune
de Trilbardou, par devant nous Jean Joseph
Louforme Deriguiere, Maire et officier
de l'Etat civil de ladite Commune, se
comparu pour contracter Mariage le
Sieur Joseph Simon Denonain, ancien
Meunier, agé de quarante huit ans,
né à Chamberiere, Département de Seine
et Oise, demeurant à Trilbardou, fils
majeur et légitime de Joseph Denonain
et de feue Anne Briée, tous deux
décédés, et veuf de défunte Elizabeth
Reine Maurice sa première femme,
d'une part.
Et Dame Rosalie Elizabeth Claudin,
cultivatrice, agée de quarante un ans
née à Crepilly, Département de Seine
et Marne, demeurante à Trilbardou,
fille majeure et légitime de Etienne
Jean François Claudin, ancien cultivateur

TIMBRE 70c

agé de soixante treize ans demeurant
à Crepilly, et de Marie Catherine Pétronille
Lorine, décédée, et aussi veuve de défunt
Jean Baptiste Doulingre son premier
mari; lequel sieur Claudin, présent en
personne nous a déclaré consentir audit
mariage d'autre part;
Nous avons fait lecture aux parties des actes
de naissance des époux, des actes de décès
des père et mère de l'époux, et de la mère
de l'épouse, des actes de décès de la
première femme de l'époux, et du premier
mari de l'épouse, et des actes de
publication faites pour parvenir au présent
mariage à Trilbardou, les Dimanches
quatre et onze Avril présent mois, sans
qu'il y ait été formé d'opposition, et du
chapitre six, titre cinq, livre premier du
Code civil, contenant les droits et les devoirs
respectifs des époux.
Ensuite ledit sieur Dénonain, et ladite
dame Claudin, nous ont déclaré à haute
et intelligible voix, qu'ils se prennent
mutuellement pour époux.
Sur quoi, nous officier de l'Etat civil
susdit et signé, avons prononcé au nom
de la Loi, que ledit sieur Joseph Simon
Dénonain, et ladite dame Rosalie
Elizabeth Claudin, sont unis par le
Mariage.
Le tout fait en présence et du consentement
du père de l'épouse, et encore en
présence des sieurs Cipryen Dénonain
cultivateur, agé de quarante deux ans
demeurant à Chamberiere, Département
de Seine et Oise, et de Nicolas Pascal
Derouge, marchand d'oziers agé de quarante

Mairie de Trilbardou

cinq ans demeurant à Villerpu, même Département, le premier frère, et le second beau frère de l'épouse, et de Sieur Laurent Chardon, propriétaire agé de cinquante neuf ans, demeurant à Paris, rue Charonne n° 165, beau frère de l'épouse et Sieur Jean Pierre Rose Papillon, Cultivateur, agé de trente deux ans, demeurant à Tribardou ami de l'épouse, les tous quatre témoins majeurs.

Et on lecture les parties, signés avec nous le présent acte, le tout après lecture faite. ||

Denonain

T E Claudin Claudin Chardon

Papillon Devergy Denonain

Claudin Chardon

Centième de ligne

9e

Décès de Clément Gauvelet

L'an mil huit cent trente deux le dix sept Avril, six heures du matin, devant nous Jean Joseph Lafonne Delignieres officier de la Commune de Tribardou officier de l'Etat civil de ladite Commune, son comparus les Sieurs Alexandre Théodore Vaudescal, instituteur, agé de quarante cinq ans, et Charles Hypolyte Bruleaux Marchand Bonnetier, aussi agé de quarante cinq ans, tous deux témoins majeurs demeurant à Tribardou ; lesquels nous ont déclaré que Clément Gauvelet

TIMBRE MOBIL. 70c

6 cent

manouvrier, agé de trente trois ans, né et demeurant à Tribardou, fils de Claude Gauvelet, décédé, et de Marie Generiere Charlotte Vermeille, sa veuve, son épouse de Marie Augustine Celle sa femme, agée de trente six ans, qui lui survie, est décédé en son domicile audit Tribardou, hier seize du présent mois, à sept heures du soir, et ont les déclarants signés avec nous le présent acte, après lecture faite.

Vaudescal Bruleaux

Centième de ligne

10e

Naissance de Emile Alexandre Marin

L'an mil huit cent trente, le vingt huit Avril sept heures du matin, devant nous Jean Joseph Lafonne Delignieres Maire de la Commune de Tribardou, officier de l'Etat Civil de ladite Commune, en présence le sieur Jean Baptiste Marin Maître d'Etang, agé de vingt six ans, demeurant à Tribardou, lequel nous a présenté un Enfant du sexe Masculin né à Tribardou, le vingt sept du présent mois, à trois heures du matin, de son troisième Mariage, avec Julienne Cosme Vaudescal, sa femme, agée de vingt ans, auquel enfant il nous a déclaré donner les prénoms de Emile Alexandre

Lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des Sieurs Jean Baptiste Marin, Garde du Canal de l'Ourcq, agé de

Mairie de Tribardou

Soixante neuf ans, et Alexandre Théodore Vaudescal, instituteur, agé de quarante cinq ans, tous deux témoins majeurs, aïeuls de l'Enfant demeurant à Trilbardou lesquels ont, ainsi que le pere de l'Enfant signé avec nous le présent acte, après lecture faite. ff.

Vaudescal Marin

J. B. Marin Jupré de Seigniere

11e

Naissance de Emerie Guerin

L'an mil huit cent trente, le neuf Juin huit heures et matin, devant nous Jean Joseph Lefranc de Seigniere, Maire de la Commune de Trilbardou, officier de l'état civil de ladite Commune est comparu Sieur Antoine Marie Guerin, manouvrier, agé de trente trois ans, demeurant à Trilbardou, lequel nous a présenté un Enfant du sexe féminin né à Trilbardou le huit du présent mois à sept heures du soir, de son lit et mariage avec Florence Adelle Dupre sa femme, agée de trente ans, auquel Enfant il nous a déclaré donner le prénom de Emerie, lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des Sieurs Jean Dupré, ancien Serrurier, agé de soixante douze ans, aïeul de l'Enfant, et Alexandre Théodore Vaudescal

7 ens

Instituteur, agé de quarante cinq ans, amis du déclarant, tous deux témoins majeurs demeurant à Trilbardou lesquels ont, ainsi que le pere de l'Enfant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite. ff.

J. Dupré

Vaudescal a. m. Guerin

Seigniere maire

18e

Décès de Jeanne Elisabeth Héralloire

L'an mil huit cent trente, le quatorze Juin, heure de midi, devant nous Jean Joseph Lefranc de Seigniere, Maire de la Commune de Trilbardou, officier de l'état civil de ladite Commune, sont comparus les sieurs Jean Meilbon, propriétaire et Méjoin au Maire, agé de soixante quinze ans, et Alexandre Théodore Vaudescal, instituteur agé de quarante cinq ans, tous deux témoins majeurs demeurant à Trilbardou et voisins de la défunte ci après nommée lesquels nous ont déclaré que Jeanne Elisabeth Héralloire, agée d'un jour, née en la ville de Meaux, le douze du présent mois, fille de Pierre Augusta Héralloire, restaurateur, agé de trente six ans, et de Elisabeth Jeanne Pasquier son épouse agée de trente six ans, ses pere et mere, demeurant audit Meaux, du sain Etienne, est décédée

Mairie de Trilbardou

à Trilbardou, hier trois du présent mois à dix heures du soir au domicile de Antoine Elisée Debecquine, manouvrier, agé de trente ans, chez qui elle était en chambrée ; et ont les déclarans signé avec nous le présent acte, excepté ledit Debecquine père nourissier qui a déclaré ne savoir signer, le tout après lecture faite. ff.

Faudescal — Meilhans

Fourcin du Signoire maire

15e.

Naissance de Célestine Emélie Fourcin

L'an mil huit cent trente, le dix neuf Juin à six heures du matin, devant nous Jean Joseph Lorfeuvre Designieres, Maire de la Commune de Trilbardou, officier de l'Etat civil de ladite Commune, a comparu le sieur Michel Adolphe Napoléon Fourcin, Tailleur d'habits, agé de vingt trois ans, demeurant à Trilbardou, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né à Trilbardou le dix huit du présent mois à deux heures après midi de lui déclarant et Marie Anne Geneviève Celina Desbroulins sa femme agée de vingt sept ans, auquel enfant il nous a déclaré donner les prénoms de Célestina Emélie.

Les dites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Nicolas Michel Fourcin,

8 cent

Tailleur d'habits agé de cinquante un ans et Jean Baptiste Desmoulins, Moissonier agé de cinquante trois ans, tous deux demeurant à Trilbardou, lesquels ont ainsi que le pere de l'enfant signé avec nous le présent acte, après lecture faite. ff.

Desmoulins

Fourcin

Fourcin du Signoire maire

14e.

Mariage de Jean Louis Guillot et Louise Prudence Faudescal

L'an mil huit cent trente, le lundi vingt un Juin dix heures du matin, en pleine salle de la Maison Commune de Trilbardou, et devant nous Jean Joseph Lorfeuvre Designieres, Maire, officier de l'Etat civil de ladite Commune, a comparu pour contracter mariage, le sieur Jean Louis Guillot, instituteur, agé de vingt sept ans, né à Chatillon, Canton de Lagny sur Marne, demeurant à Saint Thibault, même Canton, fils majeur et légitime de Charles Guillot, vigneron, agé de soixante huit ans et de Marie Jeanne Courou, sa femme, agée de cinquante neuf ans, demeurant à Chatillon, aussi Canton de Lagny sur Marne, lesquels présents en personnes nous ont déclaré consentir au présent mariage d'une part ;

Et Louise Prudence Faudescal, couturière, agée de vingt deux ans, née à Lesches, Canton de Lagny sur Marne et demeurante à Trilbardou, Canton de Claye, avec ses père et mère, fille

Mairie de Trilbardou

majeure et légitime d'Alexandre Théodore Vaudescal, instituteur, et de Marie Charlotte Laurent, sa femme, agée de quarante six ans, demeurant audit Tribardou, lesquels audit présent en personnes nous ont déclaré consentir audit Mariage.

agé de quarante cinq ans

C. G. Guillot

Guillot

Et ont part,

Nous avons fait lecture aux parties des actes de Naissance des époux, et des actes de publications faites pour parvenir au présent mariage à Saint Thibault et à Tribardou les Dimanches trente Mai dernier, et six juin présent mois, sans qu'il y ait eu aucune d'opposition, et du Chapitre six, titre cinq, livre premier du Code civil, contenant les droits et les devoirs respectifs des époux.

S. L. Vaudescal

Renné

Rochery

a signé

Delarue

Vaudescal

Ensuite, ledit Guillot et ladite demoiselle Vaudescal nous ont déclaré à haute et intelligible voix, qu'ils se prennent mutuellement pour époux.

Sur quoi, nous officier de l'Etat civil susdit et signé avons prononcé au nom de la Loi, que ledit sieur Louis Guillot et ladite Louise Stéphanie Vaudescal sont unis par le Mariage.

Tout fait en présence des père et mère de l'époux et ceux de l'épouse, en outre en présence des sieurs François Cavil, vigneron, agé de quarante neuf ans et Antoine Delarue, instituteur, agé de cinquante un ans, tous deux témoins majeurs demeurant à Chalifert, le premier oncle maternel et parrain de l'époux, à cause de Défunte Catherine Cornou, sa femme, et le second, ami

Mairie de Trilbardou

TIMBRE ROYAL 70c

Dudit époux, de Antoine Augustin Rochery, propriétaire, agé de trente neuf ans, oncle maternel de l'épouse, à cause de Marie Jeanne Laurent, sa femme, demeurant à Florigny, Département de la Marne, et de Frédéric Salmé entrepreneur géomètre, agé de quarante ans, parrain de l'épouse, à cause de feu Scolastique Coupreau, et tous quatre témoins majeurs et connus, les parties signé avec nous, le présent acte, excepté la mère de l'époux et celle de l'épouse, qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce requises et interpellées chacun séparément suivant la loi, le tout après lecture faite.

Guillot

S. L. Vaudescal

a signé

C. G. Guillot

Rochery

Delarue

Vaudescal

Renné

Lafumé de Liguines

maire

15e

Mariage de Félix Augustin Rebaume et Victoire Virginie Liguet

Ce mil huit cent trente, le mardi vingt deux Juin, dix heures du matin, en l'une des salles de la Maison Commune, et devant nous Jean Joseph Lafumé de Liguines, Maire et officier de l'Etat civil de ladite Commune, sont comparus pour contracter Mariage, le sieur Félix Augustin Rebaume, manouvrier, agé de vingt quatre ans, né à saint Jean les deux Jumeaux, Canton de la Ferté sous Jouarre, demeurant à Tribardou, fils majeur et légitime, de François Rebaume décédé,

et de Marie Anne Séléna Obiaye Marsau
sa veuve, agée de cinquante trois ans demeurante
audit saint Jean les deux Jumeaux, laquelle
présente en personne nous a consentir en présence
mariage, d'une part,

Déclaré

A a reconnu

V. V. Piquet

Piquet

Pierrne

Mr Doly

Deliguiraud

La Victoire Virginie Piquet agée de dix neuf ans
née à Trilbardou, et y demeurant avec des parents
et mère, fille mineure et légitime de simon
Pierre Piquet Maréchal ferrant, agé de
soixante ans, et de Marie Victoire Dolly, sa
femme, agée de quarante deux ans, lesquels
aussi présents en personnes nous ont déclaré
consentir audit Mariage d'entre parties.
Nous avons fait lecture aux parties des
actes de naissance des époux, de notre ici
décès du père de l'époux, et des actes de
publications faites pour parvenir au présent
mariage, à saint Jean les deux Jumeaux, et à
Trilbardou, les dimanches six et treize Juin
présent mois sans qu'il y ait eu aucune
d'opposition, et du chapitre six du titre cinq
livre premier du Code civil, apprenant les
droits et les devoirs respectifs des époux.
Entendu ledit Mesaume et ladite demoiselle
Piquet, nous avons déclaré à haute et intelligible
voix, qu'ils se prennent mutuellement pour
époux.
Sur quoi nous officier de l'état civil susdit
avons prononcé au nom de la loi
que ledit sieur Augustin Mesaume et ladite
Victoire Virginie Piquet sont unis par le
mariage.
Le tout fait en présence et du consentement
de la mère de l'époux, et du père et mère
de l'épouse, et encore en présence des sieurs

Adrien Ponsumé Deliguiraud propriétaire agé de
trente deux ans demeurant à Trilbardou, ami
de l'époux, de Julien Bouche Bourette, manouvrier,
agé de trente deux ans, demeurant à Chancourin,
beau frère de l'époux, de Jean François
Biarne, marchand mercier, agé de soixante
ans, demeurant à Aunez, oncle maternel de
l'épouse, et Etienne Pouton, Bourgeois, agé
de soixante un ans, demeurant à Vaux, aussi
oncle maternel de l'épouse, et tous quatre
témoins majeurs.
Dont toutes les parties signé avec nous le
présent acte, et après la mère de l'époux, et
ledit Bourette qui ont déclaré ne savoir signer,
de ce par nous requis et interpellés, le tout
après lecture faite. J. a. ponsumé

Ad. Deliguiraud V. V. Piquet

Mr Doly Pierrne Piquet J. Pouton

Ponsumé Deliguiraud

16

Naissance de Victor Ernest Séguin

L'an mil huit cent trente, le vingt huitième
jour de juin du matin, devant nous Jean
Joseph Ponsumé Deliguiraud de la Commune
de Trilbardou, officier de l'état civil de
ladite Commune, est comparu le sieur Pierre

Mairie de Trilbardou

Jules Seguin, Menuisier, agé de vingt sept ans demeurant à Tribardou, lequel nous a présenté un Enfant du sexe Masculin, né à Tribardou le vingt sept du présent mois, à huit heures du soir, de son légitime mariage avec Alexandrine Virginie Gruffat, sa femme, âgée de vingt quatre ans, auquel enfant il nous a déclaré donner les prénoms de Jules Ernest. lesdites déclaration et présentation nous ont été faites en présence des sieurs François Germain Seguin, Boulanger, agé de cinquante ans, et Alexandre Théodore Vaudescal, instituteur, agé de quarante cinq ans, tous deux témoins majeurs demeurant à Tribardou, le premier aïeul de l'Enfant et le second ami du déclarant, lesquels ont, ainsi que le père de l'Enfant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Maire

Vaudescal

J. q. Seguin

P. J. Seguin

Lafisse d'Aiguières

Naissance de Louis Michel Moussé

1re

L'an mil huit cent trente, le vingt neuf Juin, huit heures du matin, devant nous Jean Joseph Lafisse d'Aiguières, Maire de la Commune de Tribardou, officier de l'état civil de ladite Commune, en comparu Anne Marie Lubie, épouse du sieur Dequier, sage-femme, agée de soixante dix huit ans, demeurant à Couiza, Canton de Lagrasse sur Marne, laquelle nous a déclaré que Marie Anne Thérèse Moussé, agée de trente cinq ans, née à Cerseuil, Commune de Cerseuil, le pour Département de la Marne, demeurant à Tribardou, chez le sieur Pierre Michel Bombomme, tailleur de pierre, fille majeure de Jacques Moussé, et de Marie Anne Pégeau, tous deux décédés, est accouchée audit Tribardou au domicile dudit Pierre Michel Bombomme, aujourd'hui à dix heures du matin, d'un Enfant Naturel du sexe Masculin, que ladite sage-femme nous présente, et auquel Enfant elle nous a déclaré donner les prénoms de Louis Michel. lesdites déclaration et présentation nous ont été faites en présence des sieurs François Germain Seguin, boulanger, agé de cinquante ans, et Alexandre Théodore Vaudescal, instituteur, agé de quarante cinq ans, tous deux témoins majeurs demeurant à Tribardou, le premier beau père, et le second ami dudit Pierre Michel Bombomme, lesquels ont, ainsi que ladite sage-femme comparante et déclarante, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Vaudescal

J. q. Seguin

Lafisse d'Aiguières

Mariage de Pierre Benedicte Pége et Jeanne Gagnan

18e

L'an mil huit cent trente, le huitième jour du mois de Juillet, onze heures du matin, en l'hôtel de la Maison Commune de Tribardou, et devant nous Jean Joseph Lafisse d'Aiguières, officier de l'état civil de ladite Commune, et spécialement délégué à cet effet, sont comparus pour contracter mariage le sieur Pierre Benedicte Pége, jardinier, agé de vingt trois ans, né à Tribardou, et demeurant à Moussan, depuis plus de six mois, fils majeur

Mairie de Tribardou

et légitime de Pierre André Pinot, aussi jardinier, agé de quarante neuf ans, et de feue Françoise Ribau, sa femme, agée de quarante cinq ans, demeurant ensemble à Champlan, arrondissement de Corbeil, Département de Seine et Oise, soussignée de signer et procéderons audit Tilbardou, lequel dit Pinot audit nom, présent en personne, nous a déclaré consentir au mariage de Marie Anne Pinot, sa fille mineure, d'une part;

Et Jeanne Gagan, cuisinière, agée de vingt deux ans, née à Ermont, Canton de Saint Denis, Département des Landes, demeurant à Meaux, fille mineure, fille majeure et légitime de Charles Gagan décédé et de Jeanne Jeanne Barrion, veuve, agée de cinquante ans, demeurante audit lieu, Esprit, laquelle suivant son consentement passé en Brevet, devant Me Etienne Sophie Doudey, notaire royal à la résidence dudit lieu Esprit, chef lieu de Canton, troisième Arrondissement du Département des Landes, présente et soussignée, le huit avril dernier, et ayant consentie en légalisé, a déclaré consentir audit Mariage, et ladite Mère nous avons fait lecture aux parties des actes de naissance des époux, de décès de feu le père de l'épouse, du consentement susdit date, et des actes de publications faites pour parvenir au présent mariage, à Meaux et à Tilbardou, les Dimanches trois, vingt sept juin dernier, dans lesquels il y a été fait Forme de proclamation, et du chapitre six, Titre cinq, Livre premier du code civil, contenant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Et ledit Jean Pinot et ladite demoiselle Gagan nous ont déclaré à haute et intelligible voix qu'ils se prennent mutuellement pour époux. Surquoi, nous officier de l'Etat civil susdit et signé, avons prononcé au nom de la Loi, que ledit Pierre Benedicte Pinot, et ladite Jeanne Gagan, sont unis par le Mariage. De

nous fait en présence du père de l'époux, et en consentement de la Mère de l'épouse, et encore en présence des sieurs, André Pinot, cousin germain de l'époux, agé de soixante treize ans, ami de l'époux, et Louis Dancilly, garçon, Maurice agé de quarante neuf ans, oncle paternel dudit époux, et cousin de Martha Jeanne Pinot, sa femme, tous deux demeurant à Tilbardou; et Pierre François Louis Gagan, domestique, agé de trente trois ans, et Jeanne Marie Deberque, aussi domestique, agé de vingt un ans, tous deux amis de l'épouse, demeurant à Meaux, et tous quatre majeurs majeure.

Et nous avons les parties, signé avec nous le présent acte, après lecture, que nous a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce requis et interpellés, suivant la Loi, le tout après lecture faite. Signé

L B Pinot
P. A. Pinot
Pa Pinot
L Dancilly
Pierre François
Louis Gagan
Deberque
Maurice
Martha Jeanne

19e

Décès de Clémence Véronique Bontemps

Au mil huit cent trente, le cinq Juillet à six heures du soir, devant nous Jean Joseph Parfait Delignieres, Maire de la Commune de Tilbardou, officier de l'Etat civil de ladite Commune, sont comparus les sieurs Alexandre Théodore Vandescal, instituteur, agé de quarante cinq ans, et Charles Hippolyte Bruleau, marchand boucher, agé de quarante six ans, tous deux témoins majeurs, demeurant à Tilbardou, et voisins de la défunte ci après nommée; lesquels nous ont déclaré que

Mairie de Tilbardou

Elisabeth Véronique Bouboumme, agée de dix neuf ans, née à Crilbardou le trois septembre mil huit cent vingt neuf, fille de Jacques Auguste Bouboumme, garde du Canal de Moncey, agé de vingt huit ans, et de Marie Anne Véronique Marland, sa femme, agée de vingt huit ans, demeurant audit Crilbardou, est décédée aujourd'hui à une heure après midi, au domicile de son pere et mere, ce on les déclarant, ainsi que le pere de la défunte, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Boudescoat A. Bouboumme A. Bouboumme

Extrait de registres

20

20 Juin 1830

Jugement sur Requête

N. Mannigny

Charles, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine et Marne, a rendu le jugement dont la teneur suit :

Sur le rapport fait, à l'audience de ce jour, par Monsieur Lagrene, juge commissaire, prime, Gaspard Mannigny, avocat, demeurant à Crilbardou, a présenté requête tendant à ce que, en la chambre du Conseil de ce tribunal, il plut à Monsieur le Président et Juges prés le Tribunal civil de Meaux, — le sieur Gaspard Mannigny, avocat, demeurant à Crilbardou, ayant toujours pensé, comme, à l'homme de vous exposer Messieurs, qu'il est né audit Crilbardou, en avril mil huit cent sept, de légitime mariage du sieur Théodore Mannigny, avocat, et de dame Charlotte Opportune Desault, demeurant alors audit Crilbardou. — Que désirant se procurer son acte de naissance, il s'est adressé à Monsieur

le Maire de ladite Commune, pour que ce dernier en a volontairement fait la recherche sur les registres de l'état civil qu'il lui a dressé, mais sans résultat, plusieurs demandes, au greffe du tribunal civil, ainsi même que les autres dépôts des registres sont déposés. — Que dans l'doute des dates, on doit conclure que cette omission sur les registres de l'état civil ne peut provenir que d'un défaut de déclaration, ou mauvaise, ou bien un que cependant ayant un intérêt urgent de son acte de naissance pour différentes affaires de lui en tenir lieu, dans ce cas, il plaira, pour quoi il supplie qu'il vous plaise à fixer à audience de mercredi prochain, la preuve par témoins, de faits ci dessus, en conséquence procéder à l'audition des témoins que se présentent pour être entendus à ce effet, et après l'audition desdits témoins dire et ordonner que le jugement à intervenir tiendra lieu d'acte de naissance audit Gaspard Mannigny, tant pour contracter mariage, que pour toutes autres actes, et que le jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil de la Commune de Crilbardou et au greffe de ce tribunal, le tout conformément à la loi. Et vous serez justice. Signé Poirel.

Lecture de l'ordonnance de Monsieur le Président étant en marge de ladite requête et portant : Soit communiqué à Monsieur le procureur du Roi, pour être fait avis à la conclusion sur le rapport de Monsieur Lagrene, juge auditeur, à vingt neuf juin mil huit cent trente. Signé Vivien.

Vu la conclusion de Monsieur le substitut du procureur du Roi, tendant au bas de ladite requête et portant : Le procureur du Roi déclare ne pas s'opposer, Meaux, trente juin mil huit cent trente. Signé Lefaucheux.

Après avoir entendu Monsieur le juge commissaire en son rapport, et Monsieur le substitut du procureur du Roi en ses conclusions verbales prises à l'audience, et après en avoir délibéré conformément à la loi. Considérant que par la requête il est exposé que le sieur Gaspard Mannigny est né à Crilbardou en avril mil huit cent sept, de légitime mariage du sieur Théodore Mannigny, avocat, et de dame Charlotte Opportune Desault son épouse, demeurant alors audit Crilbardou, mais que par erreur son acte de naissance n'a point

Mairie de Trilbardou

été inscrit sur les registres de l'Etat civil de Crillbardou.
Vu les dispositions des articles quarante six et quarante vingt dépouvu du Code civil, et huit cent cinquante cinq et suivants du Code de procédure; le Tribunal avant faire droit, ordonne qu'il sera de suite procédé à l'enquête sommaire prescrite par l'article quarante six du Code civil précité, pour après ladite enquête être par le Tribunal statué ainsi qu'il appartiendra, tous restant.
Et après avoir procédé à l'enquête ci dessus ordonnée dans laquelle ont été entendus comme témoins premier Alexis Rumigny, âgé de soixante ans, cultivateur demeurant à Charny, oncle
Secondo, Antoine Martin Rumigny, âgé de soixante six ans, cultivateur demeurant à Charny, oncle
Tertio, Jacques Etienne Jequin, âgé de cinquante quatre ans, cultivateur demeurant à Crillbardou, ami
Quarto, et jeun Baptiste Vermeil, âgé de soixante deux ans, macon demeurant à Crillbardou; tous lesquels témoins ont prêté serment de dire toute la vérité rien que la vérité.
Et après avoir entendu Monsieur le Substitut de Procureur du Roi en ses conclusions nouvelles, et en avoir délibéré conformément à la Loi.
Considérant que de l'enquête sommaire à laquelle il vient d'être procédé, il résulte que Gaspard Rumigny est né à Crillbardou en avril mil huit cent sept de légitime mariage de Sieur Théodore Rumigny, charretier, et de dame Charlotte Opportune Desseux son épouse, demeurant alors audit Crillbardou, et que son acte de naissance se trouve inscrit sur les registres de l'Etat civil de la Commune de Crillbardou, qu'il a toujours joui de la possession de son état d'enfant légitime sous le nom de Gaspard Rumigny, qu'il a toujours porté le nom de Gaspard Rumigny, que ses dits père et mère l'ont toujours regardé comme leur fils légitime, qu'il a été constamment reconnu pour tel dans la Commune et par la famille.
Le Tribunal dit que Gaspard Rumigny est né à Crillbardou le deux avril mil huit cent sept de légitime mariage de Théodore Rumigny, charretier, et de dame Charlotte Opportune Desseux son épouse.

Ordonne que le présent jugement sera transcrit sur les registres de l'Etat civil de la Commune de Crillbardou pour tenir lieu audit Gaspard Rumigny de son acte de naissance, et que mention en sera faite en marge des registres de mil huit cent sept à la date du dit acte, le tout conformément à la Loi.
Fait et jugé en la Salle d'audience du tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine et Marne, le mercredi trente juin mil huit cent trente, où étaient et siégeaient Messieurs Viellot président, Corbier juge, et Lagrance juge auditeur, et de Sintrille aussi juge auditeur, ayant tous deux voix délibérative.
En présence de Monsieur Delamour substitut du Procureur du Roi. - Tenant la plume Maître Corbin greffier.
En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par messieurs Sieur Viellot, Président et par Maître Corbin greffier. - Et marge est écrite.
Enregistré à Meaux le cinq Juillet mil huit cent trente, folio soixante treize, verso case treize, reçu cinq francs cinquante centimes, dixième compris. Signé Desquillon.
Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution, à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'elle en sera légalement requis.
Pour expédition Corbin
Le Maire de Crillbardou
Signé de Mizieres

21.
Décès de Alexandre Jequier
Manchon

Cet mil huit cent trente, le vingt huit Juillet, sept heures du matin, et même jour, Joseph Lefèvre, Maire de la Commune de Crillbardou officier de l'Etat civil de la dite Commune, a comparu, les sieurs Charles Hippolite Desseux

Mairie de Crillbardou

Marchand boucher, agé de quarante sept ans, et Alexandre Théodore Vaudescal, instituteur, agé de quarante cinq ans, tous deux témoins majeurs demeurant à Trilbardou, ce requis de l'officier ci après nommé, lesquels nous ont déclaré que Alexandre Augustin Manchon, agé de trente neuf ans né à Trilbardou le vingt sept juillet mil huit cent vingt sept, fils de François Maurice Manchon, boucher, agé de vingt huit ans, et de Cécile Adrienne Machet, sa femme, agée de vingt huit ans, demeurant à Trilbardou, est décédé aujourd'hui audit Trilbardou, à dix heures du matin, au domicile de ladite personne, et nous les déclarants signé avec nous le présent acte, excepté le père du défunt qui a déclaré ne savoir signer de ce par nous interpellé, le tout après lecture faite. ff

Vaudescal Manchon

Enfumé de signature

33e

Décès de Pauline Josine Deyland f. Scourgeon

L'an mil huit cent trente, le neuf avril trois heures du matin, devant nous Jean Meilhan adjoint de la Commune de Trilbardou, officier de l'état civil de ladite Commune spécialement délégué à cet effet, sont comparus les sieurs Aimé Joseph Scourgeon, cultivateur, agé de soixante trois ans, et Jean Michel Joseph Perrin, cultivateur, agé de trente trois ans, tous deux témoins majeurs demeurants à Trilbardou, le premier beau frère, et le second voisin de la défunte ci après nommée, lesquels nous ont déclaré que dame Pauline Josine Deyland, agée de trente neuf ans née à Soudrez département de Seine et Marne, demeurante à Trilbardou, fille de Henri Deyland, et de Marie Adèle

18 avril

Adam, veuve d'un décédé, et épouse de Nicolas Alexandre Scourgeon, cabaretiste, agé de quarante huit ans qui lui survit, est décédée à Trilbardou aujourd'hui à quatre heures du matin, au domicile de son mari, et vous les déclarants, ainsi que le mari de la défunte, signé avec nous le présent acte, après lecture faite. ff

Perrin

Scourgeon Meilhan adjoint Scourgeon

33e

Naissance de Armand Stanislas Biarne

L'an mil huit cent trente, le vingt un avril, dix heures du matin, devant nous Jean Meilhan adjoint de la Commune de Trilbardou, officier de l'état civil de ladite Commune spécialement délégué à cet effet, est comparu le sieur Pierre Théodore Biarne, sabotier, agé de vingt sept ans, demeurant à Trilbardou, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né à Trilbardou aujourd'hui à deux heures du matin, de son épouse, mariage avec Angélique Désirée Ruffin, sa femme, agée de vingt sept ans, lequel enfant il nous a déclaré donner les prénoms de Armand Stanislas; ladite présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Jean Pierre Biarne, charretier, agé de cinquante ans, aïeul de l'enfant, et Alexandre Théodore Vaudescal, instituteur, agé de quarante cinq ans, amis du déclarant, tous deux témoins majeurs demeurants à

Mairie de Trilbardou

Tribardou, lesquels ont, ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Faudescal P. J. Biarne

J. V. Biarne

Mailhasse
adjoint

24e

Décès de Charlotte Opportune Désiré Le Rumigny

L'an mil huit cent trente, le vingt un Août, à l'heure de midi, devant nous Jean Mailhan, adjoint de la Commune de Tribardou, officier de l'état civil de ladite Commune spécialement délégué à cet effet; sont comparus les sieurs Gaspard Rumigny, Cultivateur, agé de vingt trois ans, et Alexandre Théodore Faudescal, Instituteur agé de quarante cinq ans, tous deux témoins majeurs, demeurants à Tribardou, le premier fils, et le second voisin de la défunte ci après nommée, lesquels nous ont déclaré que Charlotte Opportune Désiré agée de cinquante cinq ans, née à Mitry en France département de Seine et Marne, demeurant à Tribardou, fille de Pierre Nicolas Désiré et de geneviève Cellier, tous deux décédés, épouse de Clément Théodore Rumigny, Cultivateur, agé de soixante quatre ans qui lui survit, est décédée audit Tribardou, aujourd'hui à neuf heures du matin au domicile de son dit mari; et ont les déclarants signé avec nous le présent acte, excepté

ledit Rumigny, mari de la défunte qui a déclaré ne savoir signer, de ce par nous interpellé, lecture faite.

Faudescal G. Rumigny

Mailhasse
adjoint

25e

Mariage de Jean Louis Cain et Bonorine Amélie Fouricin

L'an mil huit cent trente, le mardi vingt un Septembre, onze heures du matin, en l'Hôtel de la Maison Commune de Tribardou et devant nous Jean Joseph Lafumé Delignière Maire et officier de l'état civil de ladite Commune sont comparus pour contracter mariage, le dit Jean Louis Cain, Charretier, agé de vingt un ans et demi, né à Vareddes Canton et arrondissement de Meaux, département de Seine et Marne, demeurant à Tribardou fils majeur et légitime de Jean Baptiste Cain et de Marie Marguerite de Moreau, tous deux décédés audit Vareddes, d'une part;

Et Bonorine Amélie Fouricin, couturière, agée de vingt deux ans, née à Tribardou et y demeurante avec ses père et mère, fille majeure et légitime de Nicolas Michel Fouricin Cultivateur d'habitation, agé de cinquante deux ans et de Marie Adonie Françoise Désoyer, sa femme, agée de quarante six ans, lesquels présents en personnes avons vous déclaré vouloir contracter ce présent mariage d'autre part; nous avons fait lecture aux parties des actes de naissance du époux, des actes de décès des père et mère de l'époux, et des actes de publications faites pour parvenir au présent mariage, à Vareddes et à Tribardou les dimanches cinq et onze Septembre présent mois, dans quel il y a été formé d'opposition

Mairie de Tribardou

et du chapitre six, titre cinq, livre premier du Code civil, contenant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Ensuite ledit Marin et ladite demoiselle Fourcin nous ont déclaré à haute et intelligible voix qu'ils se prennent mutuellement pour époux.

Lesquels nous ont officier de l'état civil susdit et signé, avons prononcé au nom de la loi que ledit Jean Louis Marin et ladite Benoîte Amélie Fourcin sont unis par le mariage.

Le tout fait en présence et du consentement des père et mère de l'époux, et encore en présence des sieurs Jean Pierre Grappin, maître maçon âgé de quarante quatre ans, demeurant à Varreddes, frère de l'époux, Jean Pierre et Maurice, cultivateur, âgé de trente quatre ans, demeurant à Trilbardou, ami dudit époux, de Michel Adolphe Desprez Fourcin, tailleur d'habits, âgé de vingt trois ans, frère de l'épouse, et Joseph Mathieu Champs, garde, oncle maternel de ladite épouse, tous deux demeurant à Trilbardou, et tous quatre témoins majeurs.

Ce non faisant les parties, signé avec nous le présent acte, le tout après lecture faite.

M L B Fourcin J L Marin Grappin
A M Fourcin Desprez
M J Desroyes
Duclos La Croix
Maurice
Guillaumé d'Aiguisier Fourcin

17 em
2. 8

26e

Décès de Pauline Cochois

L'an mil huit cent trente, le premier octobre, sept heures du soir, devant nous Jean Joseph Guillaumé d'Aiguisier, Maire de la Commune de Trilbardou, officier de l'état civil de ladite Commune, comparut les sieurs Alexandre Théodore Vaudescal, instituteur, âgé de quarante trois ans, et Jean Baptiste Yvini Marin, maçon, âgé de vingt sept ans, tous deux témoins majeurs, demeurant à Trilbardou, au voisinage de la défunte ci après nommée, lesquels nous ont déclaré que Pauline Cochois, âgée de neuf ans, née à Trilbardou le vingt deux août mil huit cent vingt un, fille de Charles Albanade Cochois, cultivateur, âgé de cinquante ans, et de Victoire Clémence Doban, sa femme, âgée de quarante neuf ans, demeurant audit Trilbardou, est décédée aujourd'hui à quatre heures du soir, au domicile de son père et mère, ce qu'ils ont déclaré, ainsi que le père de la défunte, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

J. B. J. Marin
Vaudescal
Guillaumé d'Aiguisier

J a Cochois

27e

Naissance de Marie Virginie Charpentier

L'an mil huit cent trente le quatorze octobre, sept heures du matin, devant nous Jean Joseph Guillaumé d'Aiguisier, Maire de la Commune de Trilbardou, officier de l'état civil de ladite Commune, est comparu Anne Marie Bubée, épouse du sieur Décaudin, sage femme, âgée de soixante dix huit ans, demeurant à Coupvray, canton de Lagny sur Marne, laquelle nous

Mairie de Trilbardou

a déclaré que Celeine Virginie Charpentier, agée de vingt quatre ans, née à Montbrion, département de la Loire, mère, demeurante à Tribardou, fille majeure de Nicolas Claude Charpentier et de Elisabeth Vocque leur deux décédés, est accouchée audit Tribardou en son domicile aujourd'hui à une heure du matin, d'un Enfant naturel du sexe féminin, que ladite sage femme nous présente, et auquel Enfant elle nous a déclaré donner les prénoms de Marie Virginie.

Ladite déclaration et présentation nous ont été faites en présence des sieurs Alexandre Théodore Faudescal, Instituteur, agé de quarante six ans, et de Jean Thomas Vermeille, menuisier, agé d'environ cinq ans tous deux témoins majeurs demeurants à Tribardou, et voisins de ladite fille Charpentier, lesquels ont ainsi que ladite sage femme, comparants et déclarants signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Anne Marie Nubé

Faudescal

J. C. Vermeille

Lafumé de Signieres
maire

28e

Naissance de Victor Laurent Raymond

L'an mil huit cent trente, le quatorze octobre quatre heures du soir, devant nous Jean Joseph Lafumé de Signieres, Maire de la Commune de Tribardou, officier de l'Etat civil de ladite Commune, est comparu le sieur Aimé Raymond, charretier, agé de vingt sept ans, demeurant à Tribardou, lequel nous a présenté un Enfant du sexe masculin né à Tribardou aujourd'hui à dix heures du matin de son épouse, mariée avec Marie Cécile Chaffine, sa femme, agée de vingt un ans, auquel Enfant

Catherine Faudescal

J. C. Vermeille

19 et 1 feuillet

il nous a déclaré donner les prénoms de Victor Laurent.

Ladite présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Alexandre Théodore Faudescal, Instituteur, agé de quarante six ans, et Jean Thomas Vermeille, menuisier, agé de vingt cinq ans tous deux témoins majeurs demeurants à Tribardou et voisins dudit Raymon déclarant lesquels ont signé avec nous le présent acte excepté le père de l'Enfant qui a déclaré ne savoir signer de ce par nous interpellé, le tout après lecture faite.

Faudescal

J. C. Vermeille

Lafumé de Signieres
maire

29e

Naissance de Alexandre Dominique Plagette

L'an mil huit cent trente, le dix huit octobre neuf heures du matin, devant nous Jean Joseph Lafumé de Signieres, Maire de la Commune de Tribardou, officier de l'Etat civil de ladite Commune, est comparu le sieur Cyr Dominique Plagette, manouvrier, agé de quarante trois ans, demeurant à Tribardou, lequel nous a présenté un Enfant du sexe masculin, né à Tribardou le dix sept du présent mois à neuf heures du soir, de son légitime mariage avec Marie Anne Joséphine Malabat, sa femme, agée de quarante ans, auquel Enfant il nous a déclaré donner les prénoms de Alexandre Dominique.

Ladite présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Pierre Louis Debobeau, perruquier, agé de cinquante cinq ans, et Jean Joseph Digné, sabotier, agé de quarante un ans, tous deux témoins majeurs

Mairie de Tribardou

demeurante à Tribardou, ce avis d'audit Pluquette déclarant, lesquels ont signé avec nous le présent acte, excepté le père de l'enfant qui a déclaré ne savoir signer de ce par nous interpellé, le tout après lecture faite. ff.

J.J. Vigny — J.L. Desobeaux

Lafumée de Lignières

30.

Décès de Marie Virginie Charpentier

L'an mil huit cent trente, le deux novembre cinq heures du soir, devant nous Jean Meillhan, adjoint de la Commune de Tribardou, officier de l'Etat civil de ladite Commune spécialement délégué à ces effets, sont comparus les sieurs Alexandre Théodore Vaudescal, Instituteur, âgé de quarante ans, et Jean Thomas Vermeille, menuisier, âgé de vingt-cinq ans, tous deux témoins majeurs demeurants à Tribardou, et voisins de la défunte ci après nommée, lesquels nous ont déclaré que Marie Virginie Charpentier, âgée d'un mois, née à Tribardou le quatre octobre dernier, fille naturelle de Catherine Virginie Charpentier, manouvrier, âgée de vingt quatre ans, demeurant audit Tribardou, est décédée aujourd'hui à trois heures après midi, au domicile de sa mère, et ont les déclarants signé avec nous le présent acte, excepté la mère de la défunte qui a déclaré ne savoir signer, le tout après lecture faite. ff.

Vaudescal — J. C. Vermeille — Meilhan adjoint

REPUBLIQUE FRANÇAISE 70c

Registre supplémentaire destiné au relevé des actes de naissance, mariages et décès de la commune de Tribardou, coté et paraphé par nous Maire de Tribardou, dans l'intérêt de la Commune.

Mazeyrac — Lafumée de Lignières — Vedel

31.

Décès de Jean Pierre Vermeille

L'an mil huit cent trente le vingt huit novembre neuf heures du matin, devant nous Pierre Joseph Lafumée de Lignières, Maire de la Commune de Tribardou, officier de l'Etat civil de ladite Commune, sont comparus les sieurs Jean Pierre Vermeille, batelier, âgé de quarante ans, et Alexis Charles, cordonnier, âgé de trente neuf ans, tous deux témoins majeurs et le second gendre du défunt ci après nommé, lesquels nous ont déclaré que Jean Pierre Vermeille, cultivateur, âgé de soixante treize ans, né et vivant à Tribardou et y demeurant, fils de Jean Vermeille, et de Geneviève Lapillon, tous deux décédés, époux de Marie Anne Adelaïde Vaumard, sa femme, âgée de soixante dix ans, qui lui survit, est décédé audit Tribardou aujourd'hui à huit heures du matin au sien domicile, et ont les déclarants signé avec nous le présent acte, après lecture faite. ff.

Alexis Charles — J.P. Vermeille

Lafumée de Lignières

Naissance de Louis Lenfumé Deliguieres

L'an mil huit cent trente six Décembre quatre heures du soir, devant nous Jean Joseph Lenfumé Deliguieres Maire de la Commune de Trilbardou officier de l'Etat Civil de ladite Commune, est comparu Monsieur Alphonse Lenfumé Deliguieres, Capitaine Commandant au deuxième Regiment d'artillerie à Cheval, agé de trente trois ans demeurant à Trilbardou lequel nous a presenté un Enfant du sexe féminin né le Trilbardou aujourd'hui à huit heures du matin, de son legitime mariage avec Dame Sophie Elisa Le Masson Duchenoy, sa femme, agée de vingt deux ans, lequel Enfant il nous a declaré donner le prénom de Louise lesdites presentation et déclaration nous ont été faites en presence des sieurs Adrien Lenfumé Deliguieres, agé de trente trois ans et Alphonse Lenfumé Deliguieres, agé de vingt deux ans, tous deux propriétaires et témoins majeurs demeurant à Trilbardou et Pierre André Declaram lesquels ont, ainsi que le pere de l'Enfant signé avec nous le present acte, après lecture faite. ff.

Lenfumé Deliguieres

Lenfumé Deliguieres

Lenfumé Deliguieres

Lenfumé Deliguieres
Maire

Naissance de Jules Eugene Foy

L'an mil huit cent trente, le huit Décembre à l'heure de midi, devant nous Jean Joseph Lenfumé Deliguieres Maire de la Commune de Trilbardou, officier de l'Etat civil de ladite Commune, est comparu le sieur Pierre Louis Etienne Foy, manouvrier, agé de trente quatre ans demeurant à Trilbardou, lequel nous a présenté un Enfant du sexe Masculin né à Trilbardou le sept du présent mois à quatre heures du soir, de son legitime mariage avec Marie Cecile Botot, sa femme, agée de vingt huit ans, auquel Enfant il nous a declaré donner les prénoms de Jules Eugene

Lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Théodore Vaudescal, Instituteur, agé de quarante dix ans, et Jean Thomas Vermeille manouvrier, agé de vingt six ans, tous deux témoins majeurs demeurant à Trilbardou et ami du père Pierre Louis Etienne Foy déclarant lesquels ont, ainsi que le pere de l'Enfant signé avec nous le présent acte, après lecture faite. ff.

Vaudescal

J. C. Vermeille

Lenfumé Deliguieres

pl. Foy

34

Naissance de Modeste Generieve Lecocq

L'an mil huit cent trente, le dix neuf Décembre, neuf heures du matin, devant nous Jean Joseph Lenfumé Deliguieres Maire de la Commune de Trilbardou officier de l'Etat

Mairie de Trilbardou

civil de l'acte de naissance, est comparu le Sieur Sauveur Dominique Nicolas Lecocq propriétaire, âgé d'environ trente ans, demeurant à Tribbardou lequel nous a présenté un Enfant du sexe féminin, né à Tribbardou le dix huit du présent mois, à quatre heures du soir de son épouse Marie Mariage avec Mme Scolastique Debarle sa femme, agée d'environ dix ans auquel Enfant il nous a déclaré donner le prénom de Rosalie Geneviève lecture faite de cette présentation et déclaration sur ce fait en présence de Sieurs Charles Joseph Prosper Bruleux, marchand tanneur, âgé de quarante six ans, et Alexandre Théodore Faudestal, instituteur, agé aussi de quarante six ans, tous deux témoins majeurs demeurant à Tribbardou, et Amé André Lecocq déclarant, lesquels ont, ainsi que le père de l'Enfant signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Faudescal C. Bruleux

S. D. N. Le Cocq Lenfumé de Siguier

Clos et arrêté par nous Maire de la Commune de Tribbardou soussigné ce jourd'hui premier Janvier mil huit cent trente un.

Lenfumé de Siguier

Table Alphabétique des Actes contenus au présent Registre.

Naissances.

N°. 23	Bianne Armand Aimable	21	Août
N°. 7	Bruleux Clémence Scolastique	26	Mars
N°. 27	Carpentier Marie Virginie	14.	8bre
N°. 1	Cholet Marie Antoinette	31.	Xbre 1829.
N°. 3	Debeaupuis André Onézime	23	Février
N°. 4	Dubois Julie Victoire	4	Mars
N°. 13	Fourcin Célestine Amélie	18	Juin
N°. 33	Foy Jules Eugène	9	Xbre
N°. 34	Lecocq Rosalie Geneviève	18	Xbre
N°. 32	Lenfumé Desiguière Louis	6	Xbre
N°. 10	Marin Emile Alexandre	27	Avril
N°. 17	Moussé Louis Michel	29	Juin
N°. 29	Pinsetta Alexandre Dominique	17.	8bre
N°. 11	Ozerin Amérie	8	Juin
N°. 38	Magon Victor Laurent	14.	8bre
N°. 20	Mimiguy Gaspard	30	Juin
N°. 16	Seglin Jules Ernest	27	Juin

Mariages

Mairie de Tribbardou

Mariages.

N°. 8 Denoyain Joseph Simon, et Natalie Elisabeth Claudin — 14 Avril

N°. 14. Guillot Jean Louis, et Louise Prudence Vaudescal — 21 Juin

N°. 18 Sinez Pierre Benedicte et Jauvade Gayan — 5 Juillet

N°. 25 Main Jean Louis et Bonvrine Emelie Fourcin — 21. 7bre

N°. 15. Méaume Felix Augustin et Victoire Virginie Roquet — 27 Juin

Décès.

N°. 5. Adam Paul Nicolas — 8 Mars

N°. 19 Bonhomme Eleonore Véronique — 5 Juillet

N°. 30 Charpentier Marie Virginie — 2. 9bre

N°. 26 Cochois Pauline — 1er. 8bre

N°. 22. Degland Pauline Nasine — 9. Août

N°. 24. Desoeuvre Charlotte Opportune — 21 Août

N°. 6 Dubois Julie Victoire — 9. Mars

N°. 9. Gauvolet Clément — 16 Avril

N°. 12. Levallois Jeanne Elisabeth — 13 Juin

N°. 21 Manchon Alexandre Augustin — 23 Juillet

N°. 2 Minard François — 15 Janvier

N°. 31. Corneille Jean Pierre — 28. 9bre

Naissances	17.
Mariages	5
Décès	12
Total	34 actes

Certifié sincère et véritable par nous Maire de la Commune de Trilbardou soussigné,

A Trilbardou ce 8 Janvier 1831.

Guillaume de Figuiere

Mairie de Trilbardou